

Saint-Etienne, le 5 juillet 2012

M. le Ministre de l'Éducation Nationale,
M. le Recteur de l'Académie de Lyon,

Vous avez, M. le Ministre, M. le Recteur, été alertés par l'intermédiaire d'Yves Scanu de la situation qui fait l'objet de la présente.

Dans le département de la Loire l'administration a décidé de retirer le statut d'école de formation à celles qui se trouvaient en zone d'éducation prioritaire, les écoles Gounod de Saint-Étienne, des écoles où des personnels ont depuis des années mené des actions de résistance contre les politiques de régression scolaire.

Après une pétition intersyndicale lancée en mars, et face au mépris de l'administration, Yves Scanu, le directeur de l'école maternelle Gounod de Saint-Étienne, a adressé début juin une lettre ouverte à Monsieur Vignoud, DASEN de la Loire. SUD éducation Loire également.¹

A travers l'édition du Progrès du 13 juin, M. Vignoud a répondu à Yves Scanu. Malgré les dénégations du DASEN, sa réponse confirme clairement qu'il s'agit bel et bien de sanctionner des résistant-e-s, des militant-e-s syndicaux et pédagogiques. Lorsque Le Progrès demande sur quels critères le statut de formateur a été retiré à tel ou telle collègue, M. Vignoud répond en effet : « *Nous avons un certain nombre d'exigences au niveau des maîtres formateurs, nous sommes dans une logique d'exemplarité, y compris dans le respect des obligations réglementaires.* »²

Étant donné que les collègues de Gounod ne se sont vu-e-s reprocher aucun manquement à la réglementation dans leurs pratiques professionnelles, une telle affirmation est sans ambiguïté : c'est bien à cause des actions de résistance et de désobéissance de certain-e-s d'entre eux que les écoles et leurs personnels sont déclassés.

Pour SUD éducation Loire, il s'agit de sanctions illégitimes et en dehors de toute procédure, de décisions qui plus est absurdes qui vont à l'encontre des besoins du service public dans notre département.

Beaucoup de ces collègues sont de notoriété publique des militant-e-s syndicaux et pédagogiques, qui ont agi dans le cadre de consignes, d'appels et de soutiens syndicaux. Nous considérons donc qu'avec ces mesures, c'est également l'action syndicale qui est attaquée, et de ce fait les organisations qui les portent.

Le DASEN de la Loire n'ayant pas apporté de réponse satisfaisante à nos interpellations, nous nous permettons de nous adresser à vos autorités, M. le Ministre, M. le Recteur, afin de mettre fin à ces sanctions hors procédure et à ces décisions absurdes.

Assuré-e-s de de votre attachement aux procédures réglementaires, au droit et à la justice, ainsi que de votre respect pour les organisations syndicales, **nous vous demandons, M. le Ministre, M. le Recteur, d'annuler ce déclassé des écoles Gounod de Saint-Étienne**, et nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les plus respectueuses,

Martine Lagrevol,
secrétaire départementale

¹ La pétition intersyndicale, la lettre ouverte d'Yves Scanu, et le courrier de SUD éducation Loire au DASEN de la Loire sont consultables ici :

<http://sudeducation42.org/article687.html>

² L'article du Progrès contenant la réponse M. Vignoud est consultable sur notre site :

<http://sudeducation42.org/article696.html>

